

Procès-verbal du conseil municipal du 30/07/2026

Qui s'est déroulé à **14h00** à la salle des Colombages sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, COUGOULE Gilles, PECHOABIERTO Pascal, VAYSSIERE Cyril, PAULHE Jérémy, VAYSETTES Joël, Mmes COURNUT Marie, FABRE Dominique, CAZOTTES Emmanuelle

Absents : Mme LOISEAU Patricia, MARTINEZ Sandra

A 14h00 ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil qu'il y a 2 procurations :

Mme LOISEAU Patricia a donné procuration à Mme CAZOTTES Emmanuelle

Mme MARTINEZ Sandra a donné procuration à Mme FABRE Dominique

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026
- Compte-rendu des Décisions du Maire
- Classement d'une parcelle du domaine privé dans le domaine public communal
- Acquisition d'une parcelle de terrain - LD Genève
- Modification du tracé d'un chemin rural
- Tarifs de la cantine scolaire
- Attribution de bons d'achat aux jeunes de la 6^{ème} à 18 ans
- Remboursement de l'avance consentie par le budget général au budget Photovoltaïque
- Questions diverses

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026 :

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Compte-rendu des Décisions du Maire :

Mr Le Maire informe le conseil des décisions prise depuis le dernier conseil municipal :

-Révision des loyers des logements locatifs au 1^{er} juillet

Concernant les loyers, Mr Le Maire informe le conseil que la révision se fait chaque année à la même date quelque soit la date d'entrée dans le logement

-Encaissement d'indemnités versées par le CIGAC, d'un montant de 1 068.55 € pour une période d'Arrêt Maladie d'un agent du 29/04/2026 au 22/05/2026.

- Classement d'une parcelle du domaine privé dans le domaine communal :

Mr Le maire informe le conseil qu'à la suite de la cession du bâtiment dit « Grange Vayssière » à la Romiguière, Maitre LANCHON, chargé de la vente, propose de classer dans le domaine public la parcelle mitoyenne à ce bâtiment, située entre ce bâti et l'église, cadastrée sous la section M n° 495 et appartenant

au domaine privé de la commune.

Ce classement permettrait d'éviter la création d'une servitude d'accès au bâtiment dit « Grange Vayssière ».

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Acquisition d'une parcelle de terrain – LD Genève :

Mr Le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'achat à M. Jean-Marie Brengues d'une partie de la parcelle section M n°390 d'une superficie de 542 m² nécessaire au déplacement, pour amélioration du tracé, du chemin rural de Genève à la Roque et sur son prix.

Une fois le chemin rural déplacé, le surplus d'une superficie de 209 m² sera cédé par la commune à M. et Mme Jean-Noël VERDIER. Le prix d'acquisition est fixé à 0.76 le m².

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Modification du tracé d'un chemin rural :

Mr Le Maire informe le conseil qu'afin d'en améliorer l'utilisation, il est envisagé de modifier le tracé du chemin rural de Genève à la Roque, au droit des parcelles section M n°423 ; 424 et 425, dans la partie de parcelle M n°390 (parcelle d) acquise à M. Jean-Marie BRENGUES.

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Tarifs de la cantine scolaire :

Mr Le Maire informe le conseil que Terres Rouges – prestataire de la cantine scolaire – a revalorisé de + 0.12 € le prix du repas au 1^{er} juin 2026.

Il est précisé que la commune de Saint Victor et Melvieu a déjà voté l'augmentation

Le tarif actuel facturé aux familles est de 3.49 € pour les enfants et 3.69 € pour les adultes.

M. le Maire propose d'actualiser le tarif facturé aux familles, tout en conservant une cohérence avec la commune de St-Victor dans le cadre du RPI :

- à 3.61 € pour les enfants

- et 3.81 € pour les adultes

Le tarif sera appliqué à compter du 1^{er} septembre 2026

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Attribution de bons d'achat aux jeunes de la 6^{ème} à 18 ans :

Mr Le Maire informe le conseil que jusqu'à présent les jeunes de 6^{ème} jusqu'à 18 ans avaient un bon d'achat pour des fournitures scolaires d'une valeur de 35 euros.

Après échanges, le conseil propose plutôt l'attribution annuelle de bons d'achat aux jeunes scolarisés résidant sur la commune, âgés de l'entrée au collège à 18 ans, à utiliser pour des dépenses liées à la culture, aux loisirs, au sport ou aux fournitures scolaires.

Le conseil propose que le montant du bon d'achat soit porté à 35 euros.

Le Conseil est POUR à l'unanimité.

- Remboursement de l'avance consentie par le budget général au budget Photovoltaïque :

Mr Le Maire informe le conseil que le budget général de la commune a consenti une avance de 20 000 € au budget Photovoltaïque lors de sa création en 2020 et il convient de rembourser cette avance.

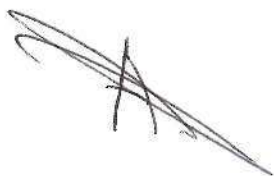
A ce jour, il reste à rembourser 14 000 €. Pour l'exercice 2026, un montant identique aux années précédentes peut être remboursé, soit 2 000 €.

Le Conseil est POUR à l'unanimité.

- Questions diverses :

Les sujets ayant tous été abordés la séance est levée à 14h35.

**ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire**



**COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance**



